

- **CARTIER S.A.** : Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de cent treize millions cinq cent mille francs (113.500.000 F), divisé en un million quatre cent dix huit mille sept cent cinquante (1.418.750) actions de quatre vingts francs (80) de valeur nominale chacune, dont le siège social est à Paris, 2ème arr., 13 rue de la Paix, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 775 658 859 (55 B 05 163) et au Répertoire SIRET sous le numéro 775 658 859 00019. Elle a pour objet toutes opérations concernant la bijouterie, la joaillerie, l'horlogerie, la maroquinerie, l'orfèvrerie, le commerce des pierres précieuses, des perles, des objets d'art, de valeur ou d'ornement, ou de toutes autres matières similaires ou connexes, ou tous autres commerces de même nature (code APE : 524V).

Membres du Conseil de Surveillance :

- Président : Jean DELEPLANQUE, né le 28 août 1919 à Paris (75013)
de nationalité française
- Vice-Président : Pierre Albert MARTINET, né le 2 décembre 1949 à Alger
de nationalité française
- Membre : Cartier International B.V. représenté par Albert Kaufmann
- Membre : Roland POZZO di BORGHO, né le 13 décembre 1928 à Marseille (13)
de nationalité française
- Membre : Mario SOARES, né le 20 avril 1933 à Belem (Brésil)
de nationalité brésilienne
- Membre : Pilar da BORBON, née le 30 juillet 1936 à Cannes (06)
de nationalité espagnole

Membres du Directoire :

- Président : Alain-Dominique PERRIN, né le 10 octobre 1942 à Nantes (44)
de nationalité française
- Vice-Président : Michel GUTENMACHER, né le 5 septembre 1933 à Paris (75004)
de nationalité française
- Membre : Richard LEPEU, né le 1er avril 1952 à Paris (75016)
de nationalité française

Commissaires aux Comptes :

- Titulaires : Bertrand BODET, né le 9 juin 1950 à Lyon (6ème arr.)
de nationalité française
74, rue du fbg SAINT-Antoine 75012 Paris
- John W.MOFFATT, né le 16 février 1946 à Ayr (GB)
de nationalité britannique
47, rue de Chaillot 75116 Paris

JD AR

Suppléants : David M.W.DOWSE, né le 29 janvier 1948 à Dublin (Irlande)
de nationalité irlandaise
62, rue de la Rochefoucault 75009 Paris

Paul GRABLI, né le 3 septembre 1936 à Oran (Algérie)
de nationalité française
13, rue de l'Ecole Polytechnique 75005 Paris

Date de clôture de l'exercice : 31 mars

Chiffre d'affaires et résultats des 3 derniers exercices :

	Chiffre d'affaires FF	Résultat FF
31.12.1990	898.050.434	2.439.605
31.12.1991	802.193.118	44.485.145
31.12.1992	780.022.812	(28.100.070)

Son actif net, sur la base du dernier bilan au 31 décembre 1992, s'élève à 257.460.602 FF. Le total de son dernier bilan est de 652.156.966 FF et son effectif salarié est de 306 personnes. Aucun avantage particulier n'a été consenti.

La valeur des éléments d'actif apportés à leur valeur nette comptable par CARTIER S.A. à C.A.J.S. serait d'environ 12.000.000 FF, sans tenir compte des éléments incorporels dépendant de la branche apportée (nom commercial, know how, dénomination "CARTIER", droits aux baux). Les éléments d'actif transférés, formant la branche complète de l'activité, s'entendent de ceux qui existent à la date du 31 mars 1994. Cet apport des éléments à leur valeur nette comptable ne doit pas porter atteinte à l'égalité des actionnaires, la société CARTIER détenant la quasi-totalité du capital social de C.A.J.S. avant et après cette opération d'apport.

Il est précisé qu'aucun passif n'est attaché à la branche apportée.

• **CREATION ARTISTIQUE JOAILLERIE SERTI (C.A.J.S.)**

Nom commercial : CARTIER JOAILLERIE INTERNATIONALE

Société Anonyme au capital de quarante sept millions de francs (47.000.000 F), divisé en quatre cent soixante dix mille (470.000) actions de cent francs de valeur nominale chacune, dont le siège social est à Paris, 2ème arr., 13 rue de la Paix, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 334 429 834 (86 B 01 134) et au Répertoire SIRET sous le numéro 334 429 834 00040. Elle a pour objet la création, l'exploitation, l'achat, la location-gérance de tous fonds de commerce englobant toutes les opérations et concernant la fabrication de Haute Joaillerie de bijoux ou objets en métaux précieux, et généralement toutes opérations commerciales ou financières, mobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social (code APE : 362C).

JP AR

Administrateurs :

- Président du Conseil : Jean DELEPLANQUE, né le 26 août 1919 à Paris (75013)
de nationalité française
- Administrateur : Jean-Marie GUENOT, né le 20 octobre 1948 à Belfort (90)
de nationalité française
- Administrateur : CARTIER S.A. représentée par Michel GUTENMACHER
- Administrateur : Micheline KANOUI, née le 7 avril 1936 à Alger
de nationalité suisse
- Administrateur : Richard LEPEU, né le 1er avril 1952 à Paris (75016)
de nationalité française

Commissaires aux Comptes :

- Titulaire : S & W ASSOCIES
47, rue de Chaillot 75116 Paris
R.C.S. PARIS : B 775 696 388 (73 B 00 159)
- Suppléant : Bertrand BODET, né le 9 juin 1950 à Lyon (6ème)
de nationalité française
74, rue du fbg Saint-Antoine 75012 Paris

Date de clôture de l'exercice : 31 mars

Chiffre d'affaires et résultats des 3 derniers exercices :

	Chiffre d'affaires FF	Résultat FF
31.12.1990	338.241.933	15.194.391
31.12.1991	277.370.125	331.957
31.12.1992	303.805.182	3.231.948

Son actif net, sur la base du dernier bilan au 31 décembre 1992, s'élève à 91.439.361 FF. Le total de son dernier bilan est de 170.771.153 FF et son effectif salarié est de 118 personnes. Aucun avantage particulier n'a été consenti.

Cet apport intervient suite à la mise en place d'un contrat de location-gérance entre les deux sociétés désignées en tête des présentes et enregistré à la Recette de Vivienne (75002) le 12 février 1988, bord.n° 30, case 1.

Après 6 ans d'exploitation par la société C.A.J.S. de cette branche d'activité et une parfaite intégration des différents services entre sociétés filiales et des processus de fabrication au sein de C.A.J.S., il est apparu opportun d'apporter en pleine propriété cette branche d'activité à C.A.J.S.

JD
AE

Cet apport partiel d'actif sera régi par les dispositions de l'article 387 de la Loi du 24 juillet 1966. Il sera cependant soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires des sociétés CARTIER S.A. et C.A.J.S. et produira son plein effet dès la réalisation définitive de l'augmentation de capital de la société C.A.J.S. destinée à rémunérer l'apport de CARTIER S.A.

Il est arrêté que l'apport dont il s'agit est placé sous le régime de l'article 816 du Code Général des Impôts en ce qui concerne les droits d'enregistrement et obéit aux dispositions des articles 210 A et suivants du même Code en matière d'impôt sur les sociétés.

Suite à ce qui précède, avons l'honneur, en conséquence, de vous demander, conformément aux dispositions des articles 377, 378 et 193 de la Loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales, de bien vouloir désigner un Commissaire aux Apports ayant pour mission de vérifier les apports qui doivent être faits par la société CARTIER S.A. à la société C.A.J.S. ainsi que la pertinence des valeurs attribuées aux actions et d'en faire rapport dans les conditions prévues par la loi.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

Alain-Dominique PERRIN
Président du Directoire de
CARTIER S.A.

lu et approuvé

A Perrin

Jean DELEPLANQUE
Président du Conseil
d'Administration de C.A.J.S.

lu et approuvé

Jean Deleplanque

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

ORDONNANCE

Nous, Président du Tribunal de Commerce de Paris, Chevalier de la Légion d'Honneur ;

Vu la requête présentée par :

SOCIETE C.A.J.S.

SOCIETE CARTIER S.A.

Nommons

: M

ROBER LOUÏS GAZALET

demeurant :

109 Bis rue Jean Yermoz

13272 Marseille Cedex 08

en qualité de commissaire aux apports.

Disons que le commissaire ci-dessus désigné pourra se faire assister par un ou plusieurs experts de son choix dans l'accomplissement de sa mission.

Disons que le commissaire ci-dessus désigné recherchera le montant de ses honoraires auprès de la société débitrice et qu'en cas de désaccord, ledit montant sera fixé par ordonnance du juge compétent sur requête motivée de la partie la plus diligente.

Disons que la présente ordonnance sera déposée au Greffe de ce Tribunal.

Fait à Paris, le *11 Avril 1994*

Le Greffier,



C. MASERA



Le Président du Tribunal,



MICHEL ROUGER

